
CARTE SCOLAIRE 2026

Cette année, les mesures administratives d'ouvertures et de fermetures de postes pour la rentrée 2026 sont décidées avant même la tenue des instances décisionnaires. La démocratie sociale ne s'est jamais portée aussi bien, le dialogue social avec l'administration est au beau fixe et les personnels de l'éducation nationale sont plus que jamais respectés et reconnus dans leur intégrité professionnelle !

C'est avec étonnement que cette semaine, sur les réseaux sociaux, la Section Départementale FSU du Cantal a découvert le projet de mesures de carte scolaire pour la rentrée 2026 à deux semaines du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, instance finale qui entérinera les ouvertures et fermetures de postes l'année prochaine. Le lundi 23 mars 2026, 18h44, nous avons eu le plaisir de lire le compte-rendu de M. Stéphane Sautarel, sénateur du Cantal, parachuté dans ses nouvelles fonctions de porte-parole de la DSDEN du Cantal. Propos relayés dès le lendemain matin dans la presse locale, jour où se tenait en interne de l'Éducation Nationale, le groupe de travail préalable au Comité Sociale d'Administration – Spécial Départemental prévu le 1^{er} avril.

La Section Départementale FSU du Cantal avait été destinataire le même jour d'un document de travail préparatoire aux instances à venir, de la part des services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale intitulé « Projet de mesures 2026 ». Enseignant-es de profession, nous sommes attaché-es au sens des mots et à leur définition. Selon n'importe quel dictionnaire de la langue française disponible à la vente, le terme « projet » signifie une première ébauche, une première rédaction. Et suite à ce projet de mesures, nous, organisation syndicale représentative et majoritaire dans le département, aurons à nous exprimer et à contredire celui-ci sur la base de nos mandats pour défendre les intérêts matériels et moraux de nos collègues, dans les instances de dialogue dédiées. Nous avons été élu-es pour cela. Mais, à en croire la publication de M. Stéphane Sautarel, « le couperet est tombé au lendemain des élections municipales ». Voilà donc une nouvelle corde à son arc, après le porte-parolat, le voilà préposé à la re-définition du concept de « projet ».

Le ton de ces lignes se veut léger et teinté d'humour, tant la situation peut paraître cocasse, mais pour nous, c'est un véritable scandale démocratique, et une provocation supplémentaire de la part de l'administration. Ces informations n'auraient jamais dû être diffusées en dehors du périmètre du Comité Social d'Administration - Spécial Départemental, et M. Sautarel n'aurait jamais dû en être destinataire. Une fois n'est pas coutume, l'administration méprise les personnels et ses représentant-es en réduisant à néant l'instance interne à l'Éducation Nationale. Ce mépris institutionnel tourne à plein régime. Nous sommes pourtant en année d'élections professionnelles, et la voix des agent-es n'a jamais été autant piétinée. Notre administration est devenue une zone de non-droit, où l'arbitraire est le maître-étalon et le respect de l'équité l'exception. Ce qui s'est passé est une honte pour une démocratie soi-disant « sociale » selon la Constitution, Article Premier. Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment dans les hautes fonctions de l'État, les personnes qui sont à la tête des services peuvent faire fi de textes et des mots qui sont en haut de la pyramide juridique ? Nous mettrons cela sur le

compte d'une déclinaison locale d'une dérive autoritaire généralisée qui serait insufflée depuis le sommet de l'État, permettant impunément à une direction départementale de divulguer des informations censées rester confidentielles jusqu'à la fin des processus de discussions entre salarié·es, usagers et employeur. Ceci étant corroboré par les pratiques politiques du Président de la République qui montre l'exemple depuis bientôt 10 ans, en s'asseyant notamment confortablement sur le verdict des urnes voilà maintenant quatre scrutins consécutifs.

Dont acte. Nous allons prendre nos responsabilités. La Section Départementale FSU du Cantal se saisira des instances dans lesquelles ses représentant·es sont convoqué·es pour aller exprimer sa colère, mais également pour défendre bec et ongle les intérêts des collègues et le Service Public d'Éducation. La Section Départementale FSU du Cantal appelle l'ensemble des membres de la communauté éducative à se mobiliser pour contester les choix budgétaires que les élus cantaliens, dont M. Stéphane Sautarel, ont validé à Paris. La Section Départementale FSU du Cantal appelle enfin l'ensemble des personnels à la grève et au rassemblement, le vendredi 3 avril 2026, jour du Comité Social d'Administration – Spécial Départemental et du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du Cantal.

Aurillac, le jeudi 26 mars 2026.



Section Départementale FSU du Cantal
Bâtiment de l'Horloge – Maison des Syndicats
8 Place de la Paix
15000 AURILLAC

04 71 64 03 35 – fsu15@fsu.fr

<https://fsu15.fsu.fr/>